



ELECTIONS REGIONALES 2010 :

Nos ambitions pour le territoire régional :

Consolider les actions des associations œuvrant en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Projet de communication du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) aux candidats têtes de liste



Les élections régionales des 14 et 21 mars prochain doivent être l'occasion de mettre sur l'agenda politique des questions cruciales pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP) **en invitant chaque candidat à se déterminer sur des objectifs précis.**

Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) de la région Centre souhaite, dans ce cadre apporter sa contribution au débat en tant qu'instance de regroupement et de concertation de grandes délégations, associations, fédérations œuvrant dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire sur le territoire régional.

En région Centre, Il représente, outre ses 20 membres (des structures régionales), plus de 40 associations départementales, 4000 associations JEP locales, employant plus de 10 000 salariés permanents et non permanents, mobilisant plus de 20 000 bénévoles, et touchant plus de 300 000 usagers directs sur le territoire régional.

Dans un objectif de co construction des politiques publiques les AJEP membres du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) de la région Centre, se sont concertées afin, à partir de constats partagés, de **concrétiser des propositions en adéquation avec les besoins du territoire de la région Centre.**

Les jeunes : une source de richesse pour le territoire

Les jeunes sont une ressource pour la société en général et pour notre région en particulier. Nombre d'entre eux sont porteurs d'envie d'agir, de créativité et d'esprit d'initiative. Dans nos associations, nous estimons important de leur faire confiance et de valoriser leurs atouts tout en nous attachant à promouvoir un idéal de « vivre ensemble ».

Qu'ils soient jeunes scolaires ou « post-scolaires » voulant entrer dans la vie active, jeunes ou jeunes adultes issus de milieux défavorisés ou en situation précaire, provenant de milieux urbain ou rural, nos associations agissent quotidiennement auprès d'eux. Certaines d'entre elles interviennent dès la petite enfance et, pour la plupart, auprès des jeunes de 12 à 18 ans, le plus souvent en lien avec leurs familles, ou avec des personnes âgées. Elles développent ainsi des liens intergénérationnels sur le territoire. Espaces de solidarité, nos associations participent pleinement de la cohésion sociale territoriale.

Un enjeu de maintien des services destinés aux jeunes sur le territoire régional

En région Centre, la part des jeunes (15 à 24 ans) dans la population est plus faible que celle enregistrée en métropole¹. Des études récentes² mettent en avant **un vieillissement de la population de notre région, due, entre autres, à un départ des jeunes en direction de régions limitrophes.** 2000 jeunes quittent ainsi le territoire régional chaque année. Ils sont pourtant des leviers importants du développement territorial. Certaines difficultés d'accès aux équipements, infrastructures et services ne sont pas étrangères à cette situation.

Face à ces enjeux, dans un contexte général de vieillissement de la population, et de renouvellement des générations, le maintien de certains services essentiels à la population, notamment jeune, mais pas seulement, nous paraît primordial.

¹ Cf. DRTEPF, juin/2008.6 Situation des jeunes en région Centre

² Voir le dossier n°14 de l'INSEE de novembre 2009, élaboré en collaboration avec le CESR de la région centre

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire Des acteurs au service des jeunes maillant le territoire régional : une plus value pour le territoire

Les différentes étapes de la décentralisation ont conféré des compétences particulières et importantes aux collectivités locales. Le rapprochement des lieux de décisions, des lieux de pouvoirs avec les usagers doit s'appuyer sur une parole plus forte donnée aux acteurs et une valorisation accrue des démarches de développement du lien social. Les associations d'Education Populaire œuvrent en ce sens. Portant un regard positif sur les jeunes et leur diversité, nous sommes convaincus de la nécessité sur la région d'une **politique de jeunesse volontariste** qui permette aux jeunes de réaliser leurs projets. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire de la région Centre entretiennent quotidiennement une relation privilégiée avec ce public sur le territoire régional et sont engagées dans des projets d'actions concrètes en lien avec les familles d'enfants et d'adolescents. Avec l'appui de responsables professionnels et bénévoles en charge de missions éducatives et d'encadrement, elles font vivre **des services de proximité indispensables** maillant tout le territoire et contribuent ainsi au « vivre ensemble ». Elles développent ainsi des actions répondant à des besoins avérés sur le territoire de la région Centre, et ce, dans tous les secteurs (loisirs, éducation, arts et culture, formation, logement...), du local à l'international ... Par leurs actions, elles contribuent quotidiennement à la **valorisation des territoires** (Patrimoine, actions de proximité...), **des populations**, (création d'emplois, développement de des compétences bénévoles et professionnelles..), et **de leurs projets**.

En effet, au-delà de simples services, nos associations, à travers des valeurs partagées (de solidarité, de démocratie participative, de citoyenneté ...) mettent en œuvre des **méthodes d' « éducation nouvelle » innovantes, des pédagogies actives et coopératives** reconnues par la population.

Par ailleurs, nos associations s'inscrivent pleinement dans le champ de l'**économie sociale et solidaire** (qui représente 10% de l'emploi total en région Centre) et participent ainsi d'une politique de l'emploi territoriale, dans le cadre d'un prolongement de **missions d'intérêt général** ou de type délégation de service public.

Parce qu'il ne saurait y avoir de vie associative sans structuration de réseaux, sans engagement militant et qualifié, sans citoyens bénévoles, les associations d'éducation populaire et de jeunesse revendiquent que leur **rôle structurant sur le territoire**, par l'animation d'un réseau d'acteurs et par de l'action bénévole, soit reconnu et soutenu. C'est dans ces lieux, têtes de réseaux et espaces de coordination, que se forment l'expertise et les compétences des membres, bénévoles et militants associatifs. Nous revendiquons l'inscription dans des lignes budgétaires spécifiques du Conseil Régional du Centre, d'un **soutien au fonctionnement des associations régionales d'éducation populaire, au titre de leur projet d'utilité sociale**.

Pour toutes les raisons précédemment évoquées et parce qu'elles participent à un **développement durable du territoire**, les Associations membres du CRAJEP souhaitent soumettre un certain nombre de propositions à la future collectivité régionale. Réseau élargi d'associations dotées d'un savoir faire et de compétences importantes en matière d'accompagnement et de soutien aux actions en direction de la « jeunesse », **le CRAJEP souhaite donc contribuer à la mise en place d'une politique régionale volontariste et concertée**.

Plaidoyer pour une mobilisation de la future majorité régionale En faveur d'une politique de jeunesse concertée, sur ces champs de compétence

Parce qu'elles agissent quotidiennement au plus près des populations, qu'elles maillent la quasi-totalité du et des territoires, en analysent les besoins et problématiques (sur le plan territorial ou sectoriel), **le CRAJEP est un partenaire efficace et utile des pouvoirs publics régionaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques locales de jeunesse**. Le CRAJEP en tant que représentant de ce réseau élargi d'acteurs associatifs plaide ainsi pour :

Une mobilisation de la région **sur ses compétences obligatoires** héritées de la décentralisation : formation professionnelle, enseignement artistique, lycées, enseignement supérieur, aménagement du territoire, développement économique... ; doublée d'un **volontarisme politique**, avec un investissement soutenu des régions dans les différentes politiques intéressant les questions de jeunesse et la vie associative.

L'enjeu étant, à l'heure de la réforme des collectivités, de poursuivre une dynamique engagée qu'elles que soient les majorités, afin de **faire de la région un des piliers des politiques d'éducation et de jeunesse**.

La réponse à ces enjeux nous paraît nécessiter un engagement fort de la future majorité régionale en faveur d'une **politique jeunesse innovante, mise en œuvre dans un cadre partenarial, avec l'ensemble des acteurs associatifs**, et dotée de moyens techniques et financiers. Les Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (AJEP) souhaitent, dans ce cadre apporter leur concours à la future majorité régionale pour mettre en place d'une **politique régionale concertée** en faveur des jeunes.

A travers cette co-construction, nous attendons que les associations soient prises en compte comme partenaires et non comme simples opérateurs d'une commande publique. Seule cette posture, permet aux AJEP de mettre en œuvre leur capacité à être force de proposition, de créativité sociale et d'innovation, dans un esprit d'intérêt général, dans les secteurs de l'éducation, de la culture, ou de la formation professionnelle... Cette co-construction doit s'inscrire dans des **conventionnements et subventions publiques** en lien avec des initiatives citoyennes, sur des objets ou services d'intérêt général.

Nos propositions

La région Centre ne peut à elle seule, faire face à la multiplicité des défis rencontrés par les jeunes.

Nous jugeons néanmoins son **action cruciale** pour la **mise en place d'une politique jeunesse** autour de **3 axes que nous jugeons prioritaires**, et entrant dans ses champs de compétence :

1. Attractivité, aménagement et développement du territoire régional

Les membres du CRAJEP, qui font vivre quotidiennement centres de loisirs, centres de vacances, foyers de jeunes travailleurs, auberges de jeunesse, accueils de scoutisme, ou périscolaires, chantiers de jeunes, maisons des jeunes et de la culture (...), maillent le territoire régional et participent à son développement (maintien de la population, offre de services, création d'emplois, animation des territoires, programmations culturelles...)

Pour toutes ces raisons, les Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (AJEP) contribuent pleinement à l'aménagement durable du territoire régional.

2. Politique jeunesse, vie associative et représentation des jeunes en région

L'échelon régional, par la transversalité de ses compétences est un acteur privilégié participant, tout comme les Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (AJEP), au développement et au soutien à la vie associative dans toutes ses dimensions (formation, emploi, économie...)

3. Education et formation

Chargées des lycées, de la formation, les régions sont des soutiens importants dans la mise en œuvre de programmes de formations professionnelles ou non, initiales ou continues.

Ces trois priorités, déclinées sous forme de propositions concrètes, semblent primordiales aux associations de jeunesse et d'éducation populaire

Sur toutes ces questions, cruciales pour l'attractivité du territoire régional, le CRAJEP de la région Centre et ses membres se tiennent prêts à dialoguer avec la région Centre et à lui apporter leur concours, leur analyse et leur expertise afin de répondre le plus efficacement possible aux attentes des jeunes, des populations locales, et des associations de son territoire.

Nos constats/Nos propositions

1. Attractivité, aménagement et développement du territoire régional

Constats

Propositions

Maintenir, consolider et développer les services à la population structurants

→ Un manque de services dans plusieurs territoires fragilisés

Des territoires en perte de population active :
Territoires éloignés de l'axe ligérien, territoires ruraux du sud régional en déprise démographique (Indre, Cher, Eure et Loire, avec son solde migratoire négatif...)

→ Un manque de propositions culturelles entraînant un cloisonnement/isollement de certains territoires :

Des difficultés d'accès des jeunes et jeunes adultes (démarches, information, sensibilisation...) sur certains territoires notamment en milieu rural

→ Un déficit général de locaux collectifs structurants
Ex : locaux d'accueils et d'hébergements

→ Un isolement de certaines populations

Une tendance à l'individualisation des services à la personne

→ Promouvoir les services d'intérêt général et collectif

→ Développer l'offre de services à la population (Culture, loisirs, transports, logements...)

- En concertation et en partenariat avec les associations
- Plus particulièrement, en direction des territoires les plus fragilisés et les moins attractifs notamment en milieu rural (Ex : musée, théâtre, cinéma ...)

→ Promouvoir et accompagner à la mise en place d'espaces de participation/débats citoyens

Sur des thématiques transversales (ex : aménagement du territoire...) coordonnés régionalement

→ Favoriser la mise à disposition ou la construction de locaux d'accueil collectifs de moyenne capacité

A travers les projets d'investissement cofinancés par le biais des contrats de pays, du conseil régional (CPER) et des fonds structurels européens

→ Favoriser les investissements structurants

En matière d'accueil de loisirs et d'actions de formation, de médiation, ou de programmation culturelle, notamment en milieu rural

Maintenir et développer les emplois associatifs, moteurs du développement économique

→ Un rôle prépondérant de la région en matière de maintien et de développement de l'emploi

→ Un rôle moteur de la région dans le soutien à la vie associative

→ Un impact économique et structurel des AJEP important sur les territoires

→ Pérenniser et développer les aides pérennes à l'emploi associatif sous quelque forme que ce soit

Accompagner l'emploi associatif dans des modalités durables, inscrites dans le code du travail et les accords collectifs existants.

Elargir le champ d'éligibilité du dispositif CAP Asso aux emplois permettant le développement et la mise en place d'actions en direction de l'enfance voir de la petite enfance

→ Sécuriser et développer le soutien financier aux associations de jeunesse et d'éducation populaire

En généralisant les conventions de partenariat pluriannuelles

→ Favoriser le développement des métiers culturels et socioculturels en milieux rural et urbain

Consolider la vie associative : Encourager et soutenir le bénévolat associatif

→ Le bénévolat : un facteur de développement territorial, et un vecteur d'insertion sociale et professionnelle (jeunes et adultes)

→ Pérenniser le soutien au financement de la formation des bénévoles pour consolider le secteur associatif

Bénévoles ayant ou en passe de prendre des responsabilités, soit administrateurs, animateurs, formateurs, ou encadrants.

→ Favoriser au plan régional les échanges d'expériences entre bénévoles, leur mise en réseau et leur participation à des associations ou fédérations au sein desquelles ils peuvent se former

Favoriser l'accès des jeunes au logement

→ Une offre de logements insuffisante
- Des demandes supérieures aux offres de logements
- Des déséquilibres territoriaux (rural/urbain)
→ Une offre de logements inadaptée
- Au regard des types de logements proposés
- Au regard de difficultés spécifiques :
Niveaux de ressources, délais de préavis, coûts d'entrée et de sortie du logement problématiques

→ Développer l'offre de « logement jeunes » des foyers de jeunes travailleurs et auberges de jeunesse
→ Soutenir et développer les dispositifs d'intermédiation locative
→ Développer les aides à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux dédiés aux jeunes
→ Développer les aides à la personne pour les jeunes qui disposent d'une solvabilité insuffisante et/ou aléatoire

Développer et soutenir la mobilité des jeunes

→ Une politique de développement de la mobilité des jeunes trop ponctuelle et inadaptée
Qui reste cantonnée à certains événements festifs, n'est pas une aide à la mobilité quotidienne mais davantage une gratuité ponctuelle, contrairement aux besoins exprimés par les jeunes
→ Un besoin de développement d'actions de solidarité internationale
L'aide aux pays les plus pauvres à l'éducation (ex : éducation santé...) : une clé majeure du développement.
Des initiatives et projets de jeunes nombreux : une nécessité de s'appuyer sur la jeunesse pour relever ces défis.

→ Mettre en place une politique de mobilité adaptée aux besoins des jeunes
Proposer des horaires adaptés aux activités extraprofessionnelles (notamment **événements culturels et sportifs régionaux** majeurs, entretiens d'embauche, implication dans une action de formation)
→ Favoriser la mobilité européenne et internationale des jeunes
En soutenant leurs expériences d'engagement :
Ex : Amplifier les aides à la mobilité Européenne et Internationale
Ex : Développer le soutien aux actions de solidarité internationale (formations, projets de jeunes...)
Ex : Cofinancer au niveau régional les services volontaires européens (SVE) et programmes européens jeunesse en action (PEJA) ...

Favoriser l'accès à une offre culturelle et de loisirs éclectique et équilibrée

→ Un accès limité à certaines pratiques culturelles
Un faible soutien des acteurs/structures culturelles développant les pratiques amateurs
→ Des difficultés d'accès à la culture de certaines populations et territoires
→ Des politiques culturelles et socioculturelles régionales parfois menées sans concertation avec les associations

→ Développer, conforter et valoriser les pratiques culturelles amateurs
→ Développer, valoriser et favoriser le financement des associations/structures organisatrices de manifestations culturelles
→ Développer et mener des politiques culturelles régionales en concertation et partenariat avec le secteur associatif

2. Politique jeunesse, vie associative et représentation des jeunes

Développer une politique jeunesse volontariste et concertée

→ Une absence de chef de file des politiques jeunesse
Un manque de coordination des interlocuteurs publics (Etat et collectivités)

→ Des disparités territoriales dans la prise en compte des besoins des jeunes

→ Positionner **la région** comme **un des piliers** des champs afférents aux problématiques de **jeunesse** (emploi, formation, logement, citoyenneté, éducation, culture, loisirs, temps libres...)

Développer les moyens financiers **en** faveur des politiques de soutien et d'accompagnement de la jeunesse.

→ Engager **une politique jeunesse globale à l'échelon régional**

Sans "barrière" ou principe de "morcellement" en fonction des difficultés, de l'âge, du lieu de domicile... Favoriser les approches transversales entre services au sein de la collectivité régionale

→ **Favoriser les cofinancements**

Renforcer la logique de cofinancements sur projet en partenariat avec l'éducation nationale, les acteurs associatifs, les collectivités locales et autres acteurs

Favoriser la reconnaissance et valoriser les associations de jeunesse et d'éducation populaire

→ L'importance d'une coordination régionale pour la structuration d'un réseau cohérent sur le territoire

→ Un rôle prépondérant des AJEP, notamment têtes de réseau

Dans la formation des jeunes à l'exercice de la citoyenneté, l'expérimentation et l'innovation sociales

→ Un manque de reconnaissance de la vocation et du savoir faire des AJEP infra régionales et autres structures locales

Des organisations collectives, lieux de projets et d'engagement de jeunes, lieux d'échange et d'apprentissages

→ **Reconnaître le CRAJEP comme un des principaux acteurs en faveur de la jeunesse**

L'associer aux réflexions régionales sur la jeunesse et la politique à mener.

→ **Formaliser un partenariat par conventionnements avec le CRAJEP et les têtes de réseau associatives régionales**

Reconnaître leur fonction de soutien, d'appui à la collectivité régionale sur les questions de jeunesse

→ **Reconnaître le rôle des Associations locales**

Reconnaître la valeur de leurs actions quotidiennes de terrain, leur vocation d'accompagnement...

Favoriser l'apprentissage et le développement de la vie civique et de la citoyenneté

→ Un besoin des jeunes d'être impliqués davantage dans la vie citoyenne

L'expérience du service à la collectivité, l'engagement au service des autres fait partie de l'itinéraire de formation de tout citoyen. Nos associations reposent sur le bénévolat, nous mesurons l'importance de soutenir les parcours d'engagement bénévole et citoyen pour tous les jeunes.

→ Une sous représentation/expression des jeunes

→ **Encourager et accompagner la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'engagement des jeunes**

Ex : bénévolat, volontariats européen et international, jumelage et coopération décentralisée, actions de solidarité intergénérationnelles, au service de l'environnement...

→ Permettre aux jeunes d'être acteurs à part entière des décisions qui les concernent au niveau régional

Ex : Favoriser leur présence dans les conseils de développement des Pays

Ex : Rendre obligatoire la consultation d'une commission ou conseil consultatifs régionaux des jeunes et instaurer une obligation pour le conseil régional de délibérer sur ses propositions.

→ Consulter les jeunes sur tous les domaines qui les concernent

Ex : éducation, formation, logement, santé, vie associative, mobilité, culture...

3. Education et formation

Constats

Propositions

Favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie

→ Des difficultés d'accès et de lisibilité de l'information des professionnels et usagers des métiers et filières de l'animation destinés aux jeunes post scolaires, ados, jeunes adultes et adultes, que ces formations soient professionnalisantes ou non, initiale ou continue

→ Un manque de valorisation et de soutien des filières de l'animation sociale et socioculturelle

→ Des difficultés d'accès à l'information sur les filières de formation initiale et continue

→ Des financements insuffisants pour la prise en charge de certaines formations professionnelles

Ex : BPJEPS

→ Une répartition déséquilibrée de l'offre de formation sur le territoire

Une faiblesse de l'offre de formation en dehors de l'axe ligérien

→ Promouvoir les Associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP) comme acteurs centraux et incontournables de la formation tout au long de la vie

→ Soutenir et favoriser les formations professionnelles

Ayant trait aux actions éducatives, médiation culturelle, éducation populaire, éducation à la citoyenneté,...

Ex : Consolider les cofinancements sur la formation professionnelle (OPCA, Etat, Conseil régional...)

Ex : Valoriser les filières socioculturelles en formation initiale et continue

→ Impliquer et favoriser la présence des AJEP dans les dispositifs et structures d'orientation mis en œuvre au niveau régional (ex : mission locale)

→ Améliorer l'accès aux formations professionnelles continues dans le secteur de l'animation socioculturelle

Créer une bourse régionale pour co-financer la formation des jeunes engagés dans les métiers des services à la personne ou de l'animation (ex : BAFA, BPJEPS, DEJEPS...)

→ Favoriser une répartition équilibrée de l'offre de formation sur le territoire régional

Développer une offre de proximité au service du Sud et du Nord régional

Favoriser l'accès aux actions d'éducation non formelle en lien et en dehors des établissements scolaires

→ Un rôle central des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Elles développent un savoir-être : autonomie, sens des responsabilités, esprit d'équipe, solidarité, engagement dans des projets concrets, autant d'aptitudes nécessaires au vivre ensemble.

→ Une vocation éducative reconnue et indéniable des associations de jeunesse et d'éducation

Associations complémentaires de l'éducation nationale, mais pas seulement

→ Un besoin des jeunes de propositions éducatives novatrices et responsabilisantes

→ Un besoin d'expérimentation de la démocratie et la responsabilité dans les lycées

→ Reconnaître la place des AJEP en tant qu'acteurs incontournables de l'éducation non formelle et populaire, de l'éducation tout au long de la vie

En lien avec la famille, les établissements scolaires, ...

→ Faciliter le développement de ces associations

Reconnaître leur caractère propre et la qualité de leur projet éducatif

→ Faciliter les interactions entre les lycées et les associations intervenant en faveur de l'éducation populaire et/ou de la jeunesse.

Soutenir et impulser des projets pédagogiques dans les lycées (filières générales et professionnelles) favorisant l'ouverture au monde extérieur, et l'engagement (...)

Soutenir l'intervention d'associations de jeunesse dans les lycées sur des thématiques de société (...)

→ Consacrer une part significative des financements dédiés aux lycées au développement de projets éducatifs choisis par les lycéens et suivis par des AJEP

→ Une faible valorisation du travail des AJEP

→ Des moyens spécifiques et importants mobilisés (personnels formés, bénévoles, outils pédagogiques...) au service des populations locales

→ Valoriser et soutenir financièrement les actions en matière de formation et d'éducation faisant appel à des méthodes d'éducation innovantes, actives et coopératives